

Carte d'identité :

L'association aide aux mères et aux familles à domicile – Banlieue nord et nord-ouest (AMFD) gère un service d'aide et d'accompagnement au domicile des familles (SAAD Familles) de 140 salariés (TISF, AVS) répartis sur 6 départements d'Ile de France.

Contexte :

Depuis janvier 2022, sur le département du Val d'Oise, le SAAD Familles intervient sur un dispositif appelé « TGV » (Très grande Vulnérabilité) financé par le département au titre des services de PMI. Cette action consiste en un accompagnement effectué par les TISF **et vise les familles arrivées en France depuis peu de temps. Ces familles ont, pour la plupart, vécu un parcours migratoire très difficile et traumatisant.**

Objectifs :

- Sensibiliser la famille à l'arrivée de l'enfant et à ses besoins.
- Travailler la confiance en soi pour permettre un lien d'attachement sécurisé.
- Soutenir la mère afin qu'elle puisse prendre du temps pour elle et se reposer en prenant en charge les autres enfants de la fratrie sur les temps d'intervention.
- Prendre en compte l'état de santé de la mère souffrant souvent de pathologies liées à sa grossesse comme du diabète gestationnel et disposant d'un suivi de grossesse tardif en lien avec sa situation précaire.
- Veiller au respect des rendez-vous médicaux.
- Assurer la bonne santé psychique de la mère et rassurer la famille sur ses capacités.
- Faciliter la découverte du nouvel environnement et des lieux d'accueil pour la famille.
- Apprendre à la famille à se déplacer et à effectuer différentes démarches.

Fonctionnement :

- Demande établie par la sage-Femme ou la puéricultrice qui suit la femme enceinte en PMI.
- Intervention réalisée sur la période de la grossesse jusqu'à la naissance et prenant fin juste après le retour au domicile de la mère et de l'enfant.
- Tout au long du processus, la TISF reste en relation avec la sage-femme et/ou la puéricultrice de PMI et contacte tout partenaire qui pourrait aider la famille.
- Au terme de l'accompagnement, rédaction par la TISF d'un rapport de fin d'intervention transmis à la PMI pour retracer l'ensemble des actions menées et proposer des orientations.

Points forts :

- Maillage social important qui permet de maintenir une connaissance de l'évolution de la situation familiale et d'ajuster le soutien apporté tout au long de la prise en charge jusqu' à la naissance de l'enfant.
- Gratuité complète pour les familles bénéficiant du dispositif TGV. Ce qui permet de faciliter l'accompagnement pour ces familles sans aucune ressource, dont les mères vivent souvent seules et dont plusieurs d'entre elles sont logées par le 115.